



Comment choisir son produit d'épargne et d'investissement ?

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR :



**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901

Directeur de publication : Maya Atig

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : octobre 2025

SOMMAIRE

Quelle est ma capacité d'épargne et d'investissement ?	4
Quel est mon objectif ?	8
Quelle est la disponibilité des fonds ?	12
Quel niveau de risque suis-je prêt à accepter ?	14
Mon capital est-il garanti ?	18
Quel rendement espérer ?	20
Quelles autres caractéristiques regarder ?	24
Comment donner du sens à mon épargne et mon investissement ?	26
Les questions utiles pour choisir	30
Tableau comparatif	34
L'essentiel	36

Introduction

Devant le nombre de produits existant sur le marché, il est primordial de vous poser les bonnes questions pour votre épargne et vos investissements.

Au cours de votre vie, votre situation et vos objectifs vont évoluer. Il est donc nécessaire de réévaluer régulièrement vos besoins et d'adapter vos placements.

NB : Ce guide vous donne des repères. Il ne remplace pas un entretien avec votre banquier.

**Quelle est
ma capacité
d'épargne et
d'investissement ?**

Commencez par lister vos ressources et toutes vos dépenses, fixes (loyer, assurance...) et variables (alimentation, loisirs...). La différence peut être épargnée.



Considérez l'épargne et l'investissement comme une **priorité** dans votre budget. Plutôt que d'épargner ce qu'il reste à la fin du mois, mettez de côté une somme établie à l'avance, lorsque vous recevez vos revenus. C'est le principe du « payez-vous en premier ».

Par exemple, vous pouvez ainsi répartir votre argent entre :

- dépenses essentielles (logement, transports, nourriture, taxes...) → 50% ;
- loisirs et dépenses occasionnelles (restaurant, vacances...) → 20 à 30% ;
- épargne et investissement → 10 à 20%.

Adaptez cette répartition à votre situation pour trouver le bon équilibre.



*Voir notre guide **Maîtriser mon budget**.*

Épargner **régulièrement, même une petite somme**, est très utile. En fonction de la somme mensuelle que vous pouvez mettre de côté, vous saurez combien de temps sera nécessaire pour réaliser un projet. Pour planifier au mieux, mettez en place un virement permanent depuis votre compte.



Un changement de situation peut entraîner une évolution, à la hausse ou à la baisse, de votre épargne et de votre investissement. Des rentrées d'argent ponctuelles, exceptionnelles (donations, héritages, primes...) sont autant d'occasions d'épargner ou d'investir sans impacter votre quotidien.

Quel est
mon objectif ?

Avez-vous un projet précis ? Un montant ou une date de réalisation, même approximative ? Pour chaque projet, il existe des produits avec une durée et un niveau de risque adaptés.

Court terme (moins de 2 ans)

Pour constituer un petit matelas en cas d'imprévu (panne de voiture, frais médicaux, perte de revenu...), privilégiez les **produits disponibles** et sécurisés comme les livrets réglementés (Livret A, LDDS), les comptes sur livret bancaire ou même les OPCVM « monétaires ».

L'épargne de précaution a la vocation simple mais essentielle de vous offrir une sécurité financière. Son montant s'apprécie en fonction de votre situation (vie familiale, niveau de vie).

On considère en général que 3 à 6 mois de salaire mis de côté permettent de gérer des difficultés passagères, des dépenses imprévues ou satisfaire un coup de cœur.

Moyen terme (2 à 5 ans)

Vous souhaitez financer des études, un voyage, un véhicule, un déménagement ou même lancer votre entreprise ?

Vous pouvez envisager des produits offrant un potentiel de rendement légèrement supérieur et un niveau de risque modéré.

Par exemple : le compte à terme. Les sommes engagées peuvent alors être **indisponibles pour une période donnée**.

Long terme (plus de 5 ans)

Pour préparer votre retraite, constituer un capital immobilier ou transmettre un patrimoine, vous pouvez diversifier vos supports et intégrer une part de **placements plus dynamiques**.

Ils sont potentiellement plus rentables car **plus risqués** comme les Plans d'Épargne en Actions (PEA) ou l'assurance-vie investie en unités de compte...

L'investissement vise à laisser le temps à votre épargne de fructifier. Le risque de perte en capital existe mais il est lissé sur le long terme.

De fait, si vos placements visent à compenser la perte de revenus à la retraite, plus vous vous rapprochez de celle-ci, plus les fonds épargnés devront être sécurisés.

De nombreux produits ou placements sont possibles comme le Plan d'Épargne Entreprise (PEE), l'assurance vie ou un produit dédié à la retraite tel que le Plan Épargne Retraite (PER) avec des avantages fiscaux.

**Quelle est
la disponibilité
des fonds ?**

Il est parfois nécessaire de devoir puiser dans une partie de son épargne. Dans ce cas, celle-ci doit être un minimum disponible. Tous les produits d'épargne n'offrent pas la même possibilité de retrait. À la souscription d'un produit, demandez-vous si vous pourrez :

- retirer tous les fonds à tout moment ;
- faire des retraits partiels, sans frais et sans entraîner sa clôture ;
- suspendre les versements ;
- débloquer les fonds (s'ils sont bloqués), au bout de combien de temps ou dans quels cas ;
- retirer des fonds sans renoncer à un dispositif fiscal avantageux.

Exemple : dans un Plan d'Épargne Logement, les fonds que vous épargnez ne sont pas disponibles pendant la durée du contrat. Vous ne pouvez effectuer aucun retrait, sauf si vous décidez de « casser » le PEL avant son échéance et de perdre alors une partie des avantages qui y sont liés.

ATTENTION Certains produits prévoient des pénalités en cas de retrait anticipé.

**Quel niveau
de risque
suis-je prêt
à accepter ?**

Le **risque**, c'est la probabilité que la valeur de votre placement diminue. Il est indissociable de la notion de **rendement** : généralement, plus un placement a un potentiel de rendement élevé, plus il est risqué. Vous pourriez donc de perdre la totalité ou une partie de votre investissement de départ.

Chaque individu a une appétence au risque qui lui est propre. Pour déterminer votre profil de risque, il est important de considérer votre situation financière, vos objectifs, vos connaissances en finance et votre rapport à l'argent. N'oubliez pas que votre profil peut évoluer avec le temps.

L'épargne est axée sur la sécurité du capital, tandis que l'investissement vise à augmenter la valeur de ce capital. C'est pourquoi, il est recommandé de combiner les deux en diversifiant votre épargne et vos placements.

Si vous cherchez un rendement important et que vous avez une appétence au risque élevée, vous pouvez choisir d'investir dans des actifs financiers. Ils sont susceptibles d'enregistrer des **variations** à la hausse comme à la baisse, ce qui implique une perte possible en capital.

La durée d'investissement permet de lisser ce risque. Il faut être capable d'immobiliser son épargne sur une longue période pour que votre investissement « travaille » pour vous.

Il existe **différentes enveloppes d'investissement** : assurance-vie (avec unités de compte, actions), Plan d'Épargne en Actions (PEA), Compte-Titres Ordinaire (CTO), Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou Retraite (PER), etc.

Avant de signer un contrat, demandez conseil à votre interlocuteur. Lisez attentivement les informations relatives aux variations en capital et à la sécurité du placement.



Plus le potentiel de gain est élevé, plus le risque de perte est important. Il n'existe pas de produit ou de placement miracle : rendement et risque vont toujours ensemble.

**Mon capital
est-il garanti ?**

Le capital investi peut rapporter de l'argent (sous forme d'intérêts, de gains à la revente, de revenus...), mais pourrez-vous toujours récupérer ce capital initial ? Et que devient l'argent en cas de crise ou de faillite de l'établissement ?

- Vos livrets (Livret A, LDDS, LEP) sont couverts par une garantie de l'État jusqu'à 100 000 €.
- Pour les produits investis sur les marchés financiers (actions, unités de compte), vous n'avez **aucune garantie** de récupérer tout ou partie de votre capital initial. Ils incluent par nature une part de risque, comme vu précédemment.

**Quel rendement
espérer ?**

Indisponibilité et risque

Le rendement de votre épargne est généralement plus avantageux si vous acceptez que les fonds soient indisponibles pendant la durée de l'épargne.

Certains produits sont réglementés comme les livrets ou les comptes à terme et le taux d'intérêt est fixé par arrêté. Leurs taux peuvent être révisés deux fois par an (février et août), à la hausse ou à la baisse, pour s'adapter au contexte économique.

Le taux est d'ailleurs plus élevé sur des produits destinés à encourager l'épargne populaire (ex : LEP) ou les jeunes (livret jeune). Les intérêts perçus ne sont pas imposables.

Certains rendements sont annoncés pour une durée spécifique (par exemple, 5 ans). Cette durée correspond souvent à une période durant laquelle vos fonds ne sont pas disponibles.

D'autres dépendent des marchés et peuvent varier fortement d'une année sur l'autre.

Fiscalité

Quand on parle de rendement d'un placement (intérêts, dividendes, plus-values...), il faut distinguer **le rendement** :

- **Brut** : ce que le placement promet avant frais et impôts.
- **Net** : ce que vous recevez réellement après avoir payé les frais et les impôts.

La fiscalité n'est pas la même selon les produits :

- certains sont **exonérés d'impôts et de prélèvements sociaux** (par ex. le Livret A ou le LDDS) ;
- d'autres sont uniquement soumis aux **prélèvements sociaux** ;
- pour beaucoup, les gains doivent être **déclarés dans vos revenus**. Vous pouvez alors choisir d'être imposé selon le barème de l'impôt sur le revenu ou opter pour le **prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%** selon ce qui est le plus avantageux pour vous.

Frais

Selon les placements, des frais peuvent diminuer la rentabilité :

- **Frais d'entrée** : dès votre versement initial.
- **Frais de gestion** : chaque année sur le capital.
- **Frais de sortie** : à la clôture du placement.
- **Pénalités de retrait anticipé** : c'est-à-dire avant l'échéance prévue.

Vérifiez toujours les frais indiqués sur la documentation officielle du produit (document d'information clé pour l'investisseur DICI, conditions générales).



Certains placements (comme l'assurance-vie ou le PEA) offrent des avantages fiscaux uniquement après plusieurs années. Retirer votre argent trop tôt peut vous coûter en impôts... voire entraîner la clôture du placement.

**Quelles autres
caractéristiques
regarder ?**

Malgré les avantages que chaque produit ou placement peut vous apporter, il existe presque toujours des **contraintes réglementaires** à respecter.

Ces caractéristiques (solde minimum, plafond de versement, période d'indisponibilité des fonds ou régime fiscal spécifique) sont autant de facteurs à considérer pour faire le bon choix.

Certains produits ne vous seront pas accessibles. Leur réglementation peut fixer des **critères d'âge** (ex : livret jeune), des **conditions de ressources** (ex : livret d'épargne populaire)...

Comment
donner du sens
à mon épargne
et mon
investissement ?

Vous pouvez choisir d'orienter votre argent vers des projets solidaires, l'économie locale ou la transition écologique. Ces types de placements, désormais nombreux, offrent souvent de bonnes performances.

Épargner solidaire

Pour financer des initiatives à impact social et environnemental (insertion, logement social, projets humanitaires), vous pouvez opter pour des :

- livrets et fonds solidaires (labellisés Finansol) reversant une partie des intérêts à des associations ;
- fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères environnementaux et sociaux ;
- investissements dans l'Économie Sociale et Solidaire (coopératives, entreprises d'utilité sociale).

Soutenir l'économie locale

C'est possible via des :

- fonds d'investissement régionaux soutenant les PME locales ;
- établissements financiers particulièrement investis sur des projets territoriaux ;
- obligations ou actions locales pour participer à l'économie de votre région.

Investir pour le climat

Pour un impact environnemental positif, privilégiez :

- les fonds verts et obligations vertes finançant les énergies renouvelables et les infrastructures durables ;
- les produits bancaires responsables (livrets et assurances-vie dédiés à l'écologie).

Les questions utiles pour choisir

Il vaut mieux se poser toutes les **questions avant de souscrire** un produit d'épargne ou un placement... à la fois sur votre situation, mais également à propos des **frais d'ouverture, de versement ou pour la gestion** de certains produits et des **tarifs des établissements**.

Quels objectifs ?

Urgence, court terme

Projet, travaux ou acquisition immobilière

Long terme, retraite

Quels versements ?

Unique

Réguliers

Libres

Solde minimum et/ou maximum ?

Versement minimum et/ou maximum ?

Comment évolue le placement ?

La restitution, au minimum, des sommes versées par l'épargnant est-elle garantie à l'échéance (hors frais) ?

Y a-t-il une rémunération minimale des sommes versées ?

Le placement est-il, en tout ou partie, lié à l'évolution de la Bourse ?

Y a-t-il des possibilités de plus-values sur les sommes versées ?

Quels frais ?

Lors de la souscription

Pendant la période d'épargne (frais de gestion)

À la sortie (notamment lors des cessions)

Autres frais

Quels types de placement ?

Livret A, LDDS, LEP, livret jeune

PEL, CEL

Actions, obligations, PEA

OPCVM

Assurance-vie en euros/en unités de compte (actions)

PER individuel/collectif

Quelle durée ?

Les fonds sont-ils bloqués ? Si oui, combien de temps ?

Est-il possible de retirer les fonds à tout moment
et sans pénalité ?

Est-il possible de faire des retraits partiels ?

Est-il possible de suspendre les versements ?

Quelle restitution ?

Sous quelle forme les fonds sont-ils reversés : capital, rente,
autres formes ?

Est-il possible de reverser les fonds à un tiers bénéficiaire ?

Dans quels cas ?

Quelle fiscalité ?

Quel est le régime fiscal à l'entrée ?

Quel est le régime fiscal pendant la durée de l'épargne ?

Quel est le régime fiscal applicable à la sortie ?

Le produit est-il soumis aux prélèvements sociaux ?

Tableau comparatif

Voici un tableau que vous pouvez remplir pour vous aider à identifier le produit d'épargne le plus adapté.

Critères

Nom du produit

Objectif visé (urgence, projet, long terme)

Durée recommandée (court, moyen, long terme)

Disponibilité des fonds (immédiate, bloquée)

Capital garanti (oui/non)

Rendement attendu (indiquer le taux si connu)

Frais (entrée, gestion, sortie)

Fiscalité (exonération, imposition, flat tax)

Risque de perte (faible, modéré, élevé)

Besoin d'accompagnement (oui/non)

Notes personnelles (observations, préférences)

L'ESSENTIEL

Comment choisir son produit d'épargne et d'investissement ?

Voici les questions clés à se poser avant de souscrire à un produit d'épargne ou d'investissement :

- Votre capacité d'épargne : quel type de versement ? Fréquence et montant.
- Vos objectifs : court, moyen ou long terme ?
- Disponibilité des fonds : durée d'un éventuel blocage et cas de déblocage.
- Niveau de risque : aucun, modéré ou fort ?
- Rendement prévisible : quelle fiscalité, quels frais ?
- Donner du sens à son épargne : épargne solidaire, soutien à l'économie, pour le climat...

lesclesdelabanque.com

